



CFA DE RETHEL  
**EPLFPA**

# **Livret guide du bénéficiaire**

Directeur : **Christophe LAURENT**

## MOT DU DIRECTEUR

Vous venez d'intégrer l'organisme de formation de l'EPLEFPA de Rethel et c'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'ensemble des équipes.

Vous avez choisi notre établissement pour vous former ou vous reconvertir et vous pouvez compter sur la mobilisation l'ensemble des équipes pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation, afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs. L'ensemble des forces vives du centre ainsi que ses infrastructures seront mobilisés pour vous. Nous prendrons en compte l'ensemble des paramètres essentiels vous concernant pour personnaliser ou individualiser votre parcours de formation et ainsi vous apporter la solution pédagogique la plus adaptée à votre potentiel et à vos attentes.

Il vous faudra être l'acteur principal de cette aventure si vous voulez la voir couronnée de succès. Nous ne pourrons seuls atteindre le ou les objectifs fixés, c'est pourquoi nous comptons vivement sur votre entière disponibilité et votre sérieux tout au long du parcours et ce n'est qu'à cette condition que nous réussirons.

Je vous adresse mes vœux de réussite.

## SOMMAIRE

### Objectif du livret d'accueil du stagiaire

---

Vous venez de vous inscrire à une formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions. Afin de vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre parcours, ce livret a été mis en place. Vous y trouverez des informations pratiques concernant votre vie au centre.

### Sommaire

---

<b>Pour se rendre au centre de formation</b>	<b>4</b>
Accessibilité aux différents sites de l'organisme de formation	
<b>Votre arrivée au centre de formation</b>	<b>9</b>
Organigramme général- Pôle formation Campus de Reims	
Description des locaux et du matériel mis à votre disposition	
Référent Handicap/ Référent mobilité internationale	
Prestations proposées par le CFA/CFPPA	
<b>Vous entrez en formation</b>	<b>18</b>
L'aspect administratif	
<b>Etre apprenti : rappels</b>	<b>21</b>
Droit et devoir d'un apprenti	
Rémunération	
Règle de santé et de sécurité au travail	
Différentes aides aux apprentis	

## Pour se rendre au Centre de Formation

L'organisme de formation se situe sur le site de l'EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricoles). L'EPLEFPA est constitué de diverses structures :

- Le LEGTA (Lycée Agricole)
- Le CFA (Centre de Formation des Apprentis)
- Le CFPPA (Le Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole) portant divers dispositifs d'insertion professionnels dont l'E2C (Ecole de la Deuxième Chance)
- L'exploitation agricole
- Le centre équestre

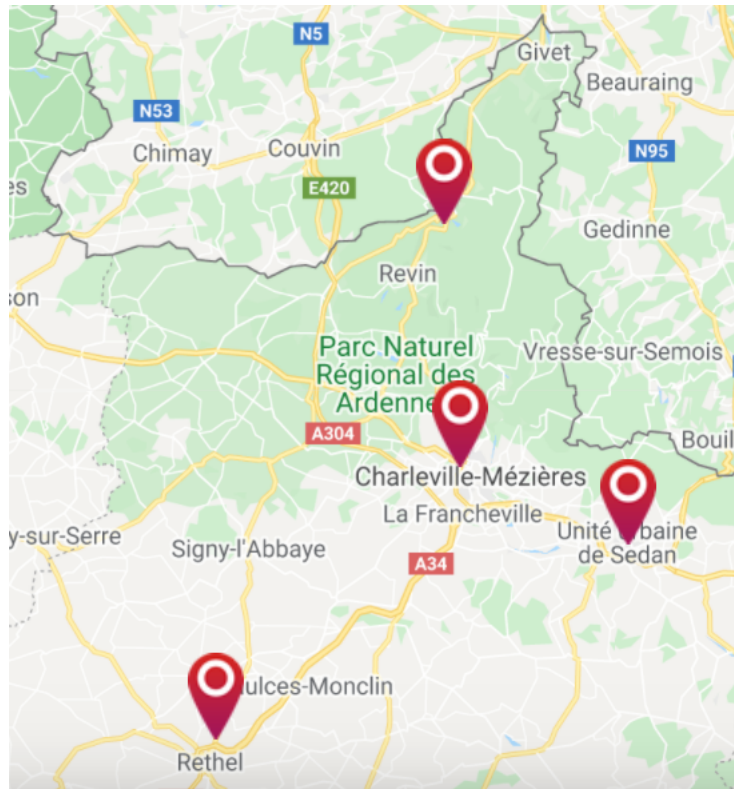
L'EPLEFPA de Rethel se situe à mi-chemin entre Reims et Charleville-Mézières. Il est implanté aux abords des voies desservant ces mêmes villes.



- Depuis Reims par A34 (sortie  
Prendre la sortie 16, Signy L'abaye, Novion Porcien ; au stop, prendre à gauche
- Depuis Charleville – Mézières par A34  
Prendre la sortie l'Etoile, Novion Porcien, au stop, prendre à droite

- Depuis Rethel  
Direction lycée agricole, route de Novion

Des sites dédiés à la formation E2C sont situés à Charleville-Mézières, Fumay, Rethel et Sedan.





### ***Services de Transport :***

#### ***EPLEFPA – Gare SNCF de Rethel***

Le centre de formation a mis en place un service transport visant à relier l'établissement à la gare SNCF de Rethel. Des navettes sont assurées au début et fin de semaine pour conduire les bénéficiaires de la gare vers le centre de formation et vice versa.

### **Horaires et lieux de départ :**

Gare  Centre de formation	Centre de formation  Gare
Une navette le dimanche à 20h et deux navettes à 21 h Une navette lundi à 7 h 30	Vendredi : une navette à 15h15 et une navette à 17h15 Départ : parking principal du lycée

Néanmoins, l'établissement n'assure aucun déplacement en dehors de ces horaires pour des arrivées et départs en milieu de semaine. Vous pouvez vous adresser à une compagnie de taxis. Les horaires des transports scolaires ne correspondent pas forcément aux horaires de formation des apprentis : cours les mercredi après-midi et arrêt des cours le vendredi midi.  
[Taxis Rethel \(08300\) | Itaxis.fr](#)

E2C Charleville Mézières :



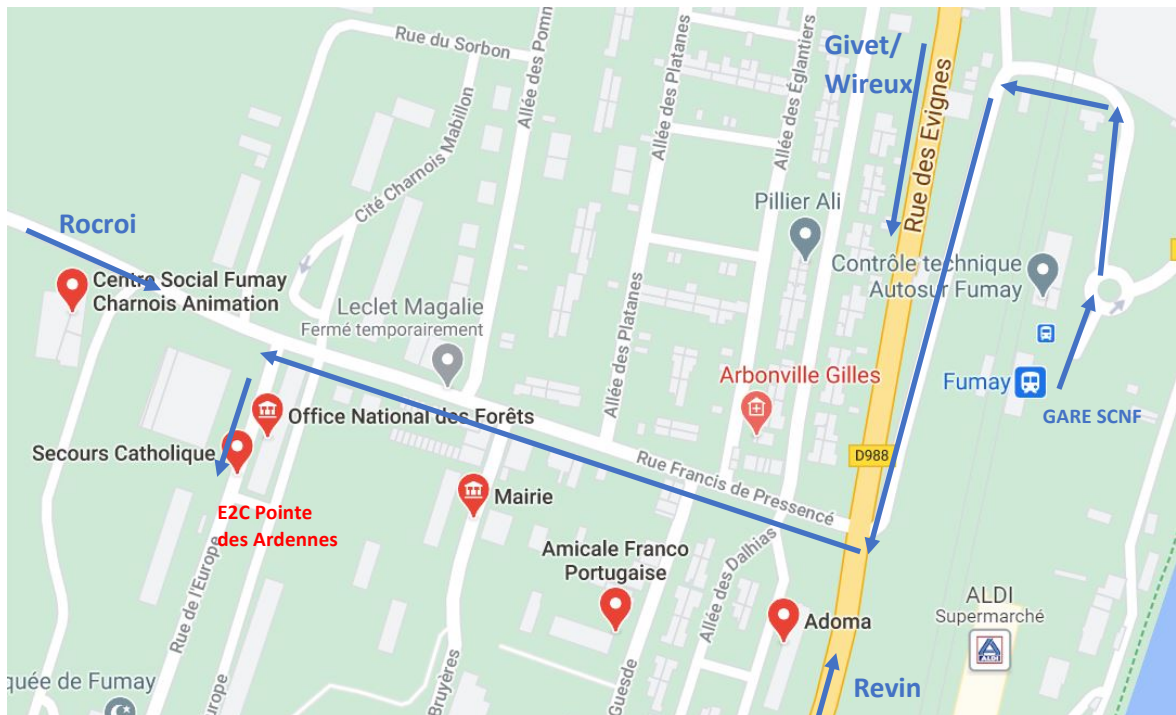
Pour rejoindre le centre :

- Depuis Rethel/ Sedan/La Francheville :  
Autoroute A34, rouler en direction de l'avenue Charles De Gaulle et tourner à droite sur la D8043, puis encore à droite sur la rue Louis Gabriel Croison. Prendre l'impasse Louis Gabriel Croison.
- Depuis Nouzonville/ Bogny sur Meuse/Monthermé/ Logny :  
Prendre l'avenue Charles De Gaulle et tourner à droite sur la rue Louis Gabriel Croison. Prendre l'impasse Luois Gabriel Croison.
- Trajet depuis la Gare :  
Prendre la direction sud de la place de la gare, sur avenue du Général Leclerc, puis sur avenue Général De gaulle. Suivre l'avenue, sur 650 m. (15 minutes à pieds)

Les lignes de bus réseau TAC assurent des navettes régulières :  
[Réseau Tac | Bienvenue sur le réseau Charleville Tac \(bustac.fr\)](#)

Les bénéficiaires inscrits sur les E2C peuvent emprunter les transports scolaires depuis les villages desservis (se renseigner auprès de l'assistante de formation E2Cà l'accueil du centre)

## E2C Pointe des Ardennes :



### Pour rejoindre le centre :

- Depuis Rocroi :

Par la D8051, prendre à droite sur la rue Francis de Pressencé, tourner à droite sur avenue de Champagne (avenue de l'Europe).

- Depuis Givet/ Vireux-Mohlain/ Vireux-Vallerand :

Par la D988, prendre à droite sur la rue Francis de Pressencé, tourner à gauche sur avenue de Champagne (avenue de l'Europe).

- Depuis Revin :

Par la D988, prendre à gauche sur la rue Francis de Pressencé, tourner à gauche sur avenue de Champagne (avenue de l'Europe).

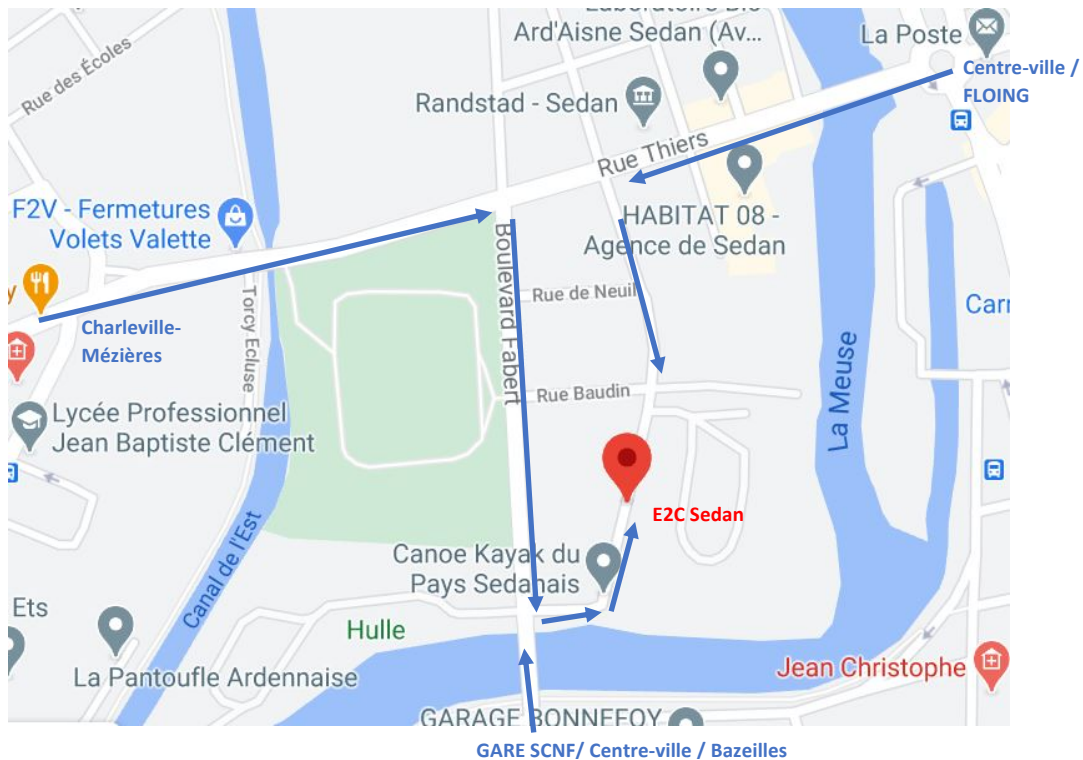
- Depuis la gare :

Prendre la direction nord sur place de la gare, traverser sur la passerelle piétons, prendre à droite sur la rue Francis de Pressencé et à gauche avenue de champagne (avenue de l'Europe).

E2C Rethel : Le site est situé sur le campus EPLEFPA, sous l'internat fille.

Les bénéficiaires inscrits sur les E2C peuvent emprunter les transports scolaires depuis les villages desservies (se renseigner auprès de l'assistante de formation E2C)

E2C Sedan :



Pour rejoindre le centre :

Depuis Charleville, sur A34, prendre la sortie 4-Frénois, Sedan Centre. Rejoindre la route de Mézières/D8043A. Au rond-point, continuer tout droit sur Avenue de la Marne. Au rond-point du Centre Leclerc, prendre la 1<sup>re</sup> sortie sur Avenue Pasteur. Au rond-point de la Gare SNCF, prendre la 2<sup>e</sup> sortie sur Place de la Gare. Aux feux prendre à gauche sur Boulevard de Lattre de Tassigny et enfin, prendre à droite sur Rue de Mirbritz.

Depuis la Gare :

Au rond-point de la Gare SNCF, prendre la 2<sup>e</sup> sortie sur Place de la Gare. Aux feux (restaurant L'Origan), prendre à gauche sur Boulevard de Lattre de Tassigny. Prendre à droite sur Rue de Mirbritz

Depuis route de Bazeilles/ Balan :

Prendre la route D8043A, suivre la rue Gambetta vers Rue du Commandant Lambert. Prendre à gauche sur Avenue de la Dernière Cartouche. Prendre à droite sur Boulevard de Lattre de Tassigny et aux feux (restaurant L'Origan), prendre à droite sur Boulevard de Lattre de Tassigny et enfin, Prendre à droite sur Rue de Mirbritz.

Depuis Floing :

A partir de la route D5, au rond-point (La Poste), prendre la 1<sup>re</sup> sortie sur Pont de Meuse. Continuer sur Rue Thiers et prendre à gauche (Sécurité sociale) sur Rue de Mirbritz.

Les lignes de bus réseau TAC assurent des navettes régulières :

[Lignes du secteur de Sedan | Réseau Tac \(bustac.fr\)](#)

# Votre arrivée au Centre de Formation

## Vue aérienne de l'EPLEFPA de Rethel



## L'accueil du Centre de Formation de Rethel



Dès votre arrivée au sein du Centre de Formation, vous serez accueilli par notre agent d'accueil.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil du Centre de Formation afin que vous puissiez être dirigé vers un ascenseur.



## Quelques informations pratiques

Pour joindre le CFPPA/CFA de Rethel :

**CFPPA DE RETHEL**  
**CFA DE RETHEL**  
**Route de Novion**  
**CS 75112**  
**08305 Rethel CEDEX**

CFPPA ☎ 03.24.39.60.10

CFA ☎ 03.24.39.60.20

Mail :

[cfppa-rethel@cense08.fr](mailto:cfppa-rethel@cense08.fr)

[cfa@cense08.fr](mailto:cfa@cense08.fr)

Site :

<https://eplefpa-rethel.fr/>

### *Horaires d'ouverture de l'accueil*

#### *Sur période scolaire :*

*Du lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30*

*Le vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30*

#### *Lors de vacances scolaires :*

*Du lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30*

**L'accueil des Centres de Formation E2C :** Dès votre arrivée au sein des sites de formation E2C délocalisés, vous serez accueilli par notre agent d'accueil. Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil du Centre de Formation afin que vous puissiez être dirigé vers les accès dédiés.

### Quelques informations pratiques

Mail : [cfppa-rethel@cense08.fr](mailto:cfppa-rethel@cense08.fr)

Sites : <https://eplefpa-rethel.fr/> et <http://www.e2c-alfor.fr>

Pour joindre une E2C :

**Contact E2C Charleville : 06.28.46.29.52**



*Horaires d'ouverture de l'accueil*

*Du lundi au vendredi : 8h 30 – 12h00 et 13h00 – 16h00  
Mercredi : 8h00- 12h00*

*Y compris pendant les vacances scolaires*

**Contact Pointe des Ardennes : 07.78.68.27.22**



*Horaires d'ouverture de l'accueil*

*Lundi mardi, mercredi et vendredi : 8h 00 –  
Jeudi 8h00 - 12h00 accueil téléphonique uniquement*

*Pas d'accueil les après-midi*

**Contact E2C Sedan : 03.24.39.60.33**



*Horaires d'ouverture de l'accueil*

*Sur période scolaire :*

*Du lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30  
Le vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30*

*Lors de vacances scolaires :*

*Du lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30*

**Contact E2C Sud Ardennes : 03.24.39.60.31**



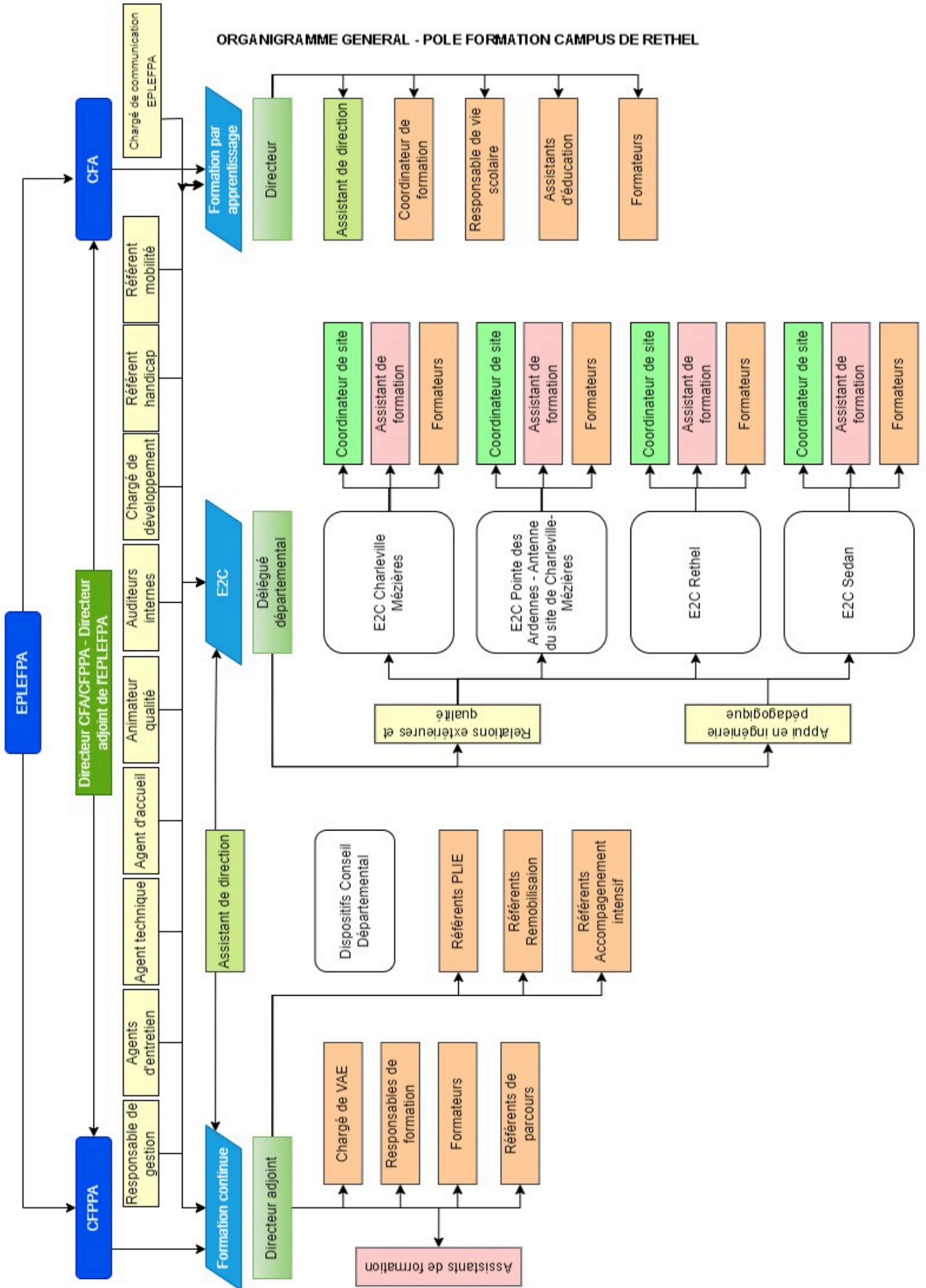
*Horaires d'ouverture de l'accueil*

*Horaires d'ouverture de l'accueil*

*Sur période scolaire :*

*Du lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00  
Le vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00 et en périodes  
de congés scolaires*

ORGANIGRAMME GENERAL - POLE FORMATION CAMPUS DE RETHEL



## DESCRIPTION DES LOCAUX

### Restauration

Les **apprentis** mineurs, internes ou demi-pensionnaires prennent **obligatoirement** leur repas à la cantine scolaire.

Les **stagiaires de la formation professionnelle** peuvent accéder à la cantine scolaire ou à une cafétaria équipée de micro-ondes. Concernant les E2C délocalisées, une salle est mise à disposition pour la prise des repas (réfrigérateur et micro-ondes).

L'accès à la cantine nécessite une carte délivrée par le centre de formation

### Hébergement

L'hébergement se passe à l'internat. Les chambres sont meublées (lits, bureaux, armoires). Les chambres peuvent accueillir entre 2 et 3 personnes maximum. Munis d'un cadenas, les bénéficiaires enfermeront leurs objets de valeur dans les armoires.

En fonction des places disponibles, les stagiaires de la formation professionnelle peuvent réserver leur nuitée à l'internat. Un pavillon composé de 5 chambres individuelles avec parties communes est aussi disponible pour les stagiaires de la formation continue.

L'internat est un espace de vie collectif, pour le bon fonctionnement, les bénéficiaires sont tenus d'observer le règlement (respect des camarades, des horaires etc...)

L'internat est ouvert à partir du dimanche soir. En semaine, l'internat est fermé de 8h à 18h (heure de pointage). En conséquence, les bénéficiaires emportent, le matin, toutes les affaires nécessaires au déroulement de la journée.

Tarifs hébergement/ restauration :

[https://eplefpa-rethel.fr/wp-content/uploads/2024/03/GUIDE\\_DES\\_INFOS\\_PRATIQUES\\_2024\\_PLANCHE.pdf](https://eplefpa-rethel.fr/wp-content/uploads/2024/03/GUIDE_DES_INFOS_PRATIQUES_2024_PLANCHE.pdf)

Un espace aménagé de casiers est à disposition des apprentis au sous-sol du CFA (à utiliser cela vous évitera les encombrements au cours de la journée). Pensez à amener un cadenas pour sécuriser votre matériel.

## **Centre de documentation et d'information**

Le CDI compte :

- des ouvrages, des abonnements revues, des supports numériques qui peuvent être consultés ou empruntés à domicile
- un espace informatique avec un accès internet et photocopieur

**L'accès au CDI** : les bénéficiaires ont accès au CDI dans le cadre d'un cours ou à leur propre initiative pendant leur temps libre selon les horaires affichés.

## **Les CDR (Centres De Ressources)**

Ce sont des espaces dédiés aux parcours de formation individualisés, à l'autoformation et à l'utilisation de l'ensemble des outils pour la pédagogie et l'insertion professionnelle

### **Outils informatiques**

Des salles informatiques, des PC Portables et/ou des tablettes numériques sont disponibles dans le cadre des cours dispensés et sous couvert d'un responsable.

En dehors des heures de cours, il n'est pas autorisé d'accéder aux outils informatiques de façon individuelle.

La majorité des salles de cours est équipée de vidéo projecteur

### **Photopies et impressions**

L'utilisation des photocopieurs est assujettie à une demande auprès du personnel.

### **Parking**

Il existe, au sein du centre de formation de Rethel, des emplacements conçus pour le stationnement en fonction des bénéficiaires (voir plan EPLEFPA).

Pour les sites E2C délocalisés, des zones de stationnement sont disponibles à proximité de chaque site.

## **Plateaux techniques**

Les enseignements dispensés au sein de l'EPELFPA s'appuient sur divers plateaux techniques ci-dessous :

- Une exploitation agricole
- Un pôle hippique
- Un atelier technique et pédagogique
- Un magasin pédagogique
- Un appartement pédagogique
- Des équipements sportifs

[https://eplefpa-rethel.fr/?page\\_id=2219](https://eplefpa-rethel.fr/?page_id=2219)

## **Personnes ressources**

Au sein du centre de formation, différents interlocuteurs sont disponibles selon vos besoins :

### **Une infirmière**

La mission de l'infirmière est d'accueillir et d'écouter les bénéficiaires qui lui sont confiés afin de déterminer leurs besoins de santé, de contribuer à leur éducation en vue de leur insertion sociale et professionnelle

### **Un animateur de cellule d'écoute (spécifique apprentissage)**

Les apprentis ont une oreille attentive leur permettant de verbaliser leurs difficultés scolaires, professionnelles, personnelles, sanitaires ou simplement parler. Ainsi, ils peuvent être aidés, guidés et orientés dans le but de prendre en charge la difficulté et de sécuriser leur parcours. La cellule d'écoute est ouverte à tous les apprentis sur la base de l'engagement volontaire et ce en toute confidentialité.

Localisation au CFA : Bureau de la Vie Scolaire.

### **Un référent handicap :**

Un référent handicap favorise

- ✓ l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus),
- ✓ la sécurisation du parcours de formation des bénéficiaires handicapés (y compris pour les examens), leur orientation, leur insertion professionnelle et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi

Un référent handicap écoute, dialogue avec les bénéficiaires en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.

Un référent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des personnes handicapées (formateurs, éducateurs, maître d'apprentissage, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.

Un Référent handicap, avec l'équipe pluriprofessionnelle, repère les difficultés d'apprentissage liées à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions.

Le référent handicap prospecte (en lien, le cas échéant, avec le chargé de relations employeurs), informe et sensibilise les employeurs sur les mesures relatives à l'apprentissage, l'insertion, et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées.

### **Un référent mobilité internationale**

Bien connu des formations en continu, les études à l'étranger étaient jusqu'à présent rares en alternance. Avec la réforme de l'Apprentissage, et notamment la loi du 5 septembre 2018 ; il est désormais possible de partir, en tant qu'apprenti ou stagiaires de la formation professionnelle.

Un référent mobilité peut vous aider à construire votre projet de mobilité qui vous permettra de :

- découvrir une autre culture, un patrimoine et/ou une langue différente,
- découvrir le monde de l'entreprise à l'échelle internationale,
- découvrir les différentes méthodes et/ou procédés, propres à chaque pays,
- apprendre de nouvelles techniques et/ou de nouveaux outils,
- étoffer son CV d'une expérience professionnelle à l'étranger...

### **Un chargé de développement des formations de l'apprentissage et de la formation continue**

Le chargé de développement exerce une mission de promotion des formations de l'organisme de formation auprès des entreprises, des salariés et des différents acteurs de l'orientation.

### **Un chargé de relations entreprises et de développement (E2C)**

Par la promotion du dispositif, il crée, maintient et développe un partenariat de qualité avec les acteurs de l'environnement économique (entreprises, organisations professionnelles, chambres consulaires, clubs d'entreprise, organismes de formation professionnelle...) et en assure l'opérationnalité auprès des sites E2C.

### **Des responsables/référents de formation/parcours**

Ils ont la charge du parcours pédagogique et professionnel d'un groupe de bénéficiaires. Ils assurent la coordination de la formation.

### **Un animateur vie scolaire**

Il a la charge de prospecter les besoins et souhaits des apprentis afin d'organiser des animations socioculturelles spécifiques.

## Association ALESA

Association menée par des élèves, stagiaires et apprentis. Elle a pour but de proposer des animations socio-culturelles : sorties extérieures, activités sportives ou culturelles. Inscriptions lors du dossier d'admission (ou ultérieurement dans l'année). Le montant annuel est fixé à 20€ pour les apprentis.

### PRESTATIONS PROPOSEES

#### Pôles professionnels CFA / CFPPA

CFPPA (6 pôles) Site : cfppa.cense08.fr	CFA (3 pôles) Site : cfa.cense08.fr
<ul style="list-style-type: none"><li>- Agricole *</li><li>- Services à la personne *</li><li>- Gestion et bureautique *</li><li>- Commerce *</li><li>- Insertion</li><li>- Formation à la carte</li></ul> <p>(*) prestations dispensées également en apprentissage ou pouvant donner lieu à un accompagnement VAE</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agricole</li><li>- Hippique</li><li>- Insertion : prépa-apprentissage</li></ul>

Pour plus d'informations, merci de consulter les différents sites

[https://eplefpa-rethel.fr/?page\\_id=21](https://eplefpa-rethel.fr/?page_id=21)

# Vous entrez en formation

---

## L'aspect administratif

Hormis le présent livret, certains documents vous seront remis par le centre de formation :

- **Un contrat de stage individualisé (CFPPA) ou**
- **Un contrat pédagogique (CFA) ou**
- **Un contrat d'engagement (E2C)**

Ce contrat entre le centre de formation et vous-même et le maître d'apprentissage a pour but de préciser les engagements réciproques de chacun pour la formation suivie. Vous y trouverez des informations concernant les dates de début et de fin de la formation, la durée de l'alternance centre et entreprise, l'objectif principal de votre formation, les conditions d'accueil, l'organisation pédagogique de la formation, le type de validation visée, les moyens mis à disposition, les dispositions financières, des informations concernant certaines en fonction de votre situation (aides à la garde d'enfants, aide au permis, au logement...).

- **Une attestation d'entrée en formation (CFPPA) ou**
- **Un certificat de scolarité (CFA)**

Cette attestation vous permet de justifier votre entrée effective sur la formation suivie.

- **Les principales règles d'attribution d'une rémunération selon les statuts (CFPPA)**
- **Les principales règles de rémunération de l'apprentissage (CFA)**

Ce document traite de votre rémunération, des conséquences des absences, des abandons ou d'un renvoi, des congés.

- **Un livret de suivi** identifie votre parcours et fait le lien entre les enseignements du centre de formation et l'entreprise, le cas échéant.

- **Une attestation de fin de formation** (à la demande pour le CFA)

A l'issue de la formation, cette attestation précisera que vous avez bien suivi la formation.

- **Une attestation des compétences Acquis** (pour l'E2C)

## Être Apprenti : rappels

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site gouvernemental :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Vous avez souhaité suivre une formation et votre demande a été acceptée : l'entrée dans un apprentissage vous donne le statut d'apprenti.

**L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance** entre enseignements théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.

*L'apprenti possède le statut de « salarié d'entreprise » à part entière*

Cette formation est financée par l'OPCO de votre employeur et vous serez salarié de l'entreprise qui vous versera un salaire. En ce sens, vous pouvez être :

- ✓ un jeune, âgé de 16 à 29 ans révolus.
- ✓ Ou, sous certaines conditions, un public au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- ✓ Un jeune, âgé de 15 ans, sortant scolaire de Troisième

*Au sein de son entreprise, l'apprenti est un salarié comme les autres. : il bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations. Le code du travail, les règlements et la convention collective de l'entreprise lui sont applicables sans distinction.*

**Être apprenti implique des droits et des devoirs**

**Voir le Règlement intérieur (CFA) :**

<https://eplefpa-rethel.fr/wp-content/uploads/2024/03/reglementinterieurducfaderethel.pdf>

### Obligations de l'apprenti

L'apprenti s'engage :

- ✓ Effectuer les travaux confiés par l'employeur et autorisés pour les jeunes en formation
- ✓ Assister aux temps de formation au CFA
- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA
- ✓ Respecter les consignes et le matériel
- ✓ Se présenter aux épreuves de l'examen
- ✓ Transmettre les justificatifs en cas d'absences
- ✓ Prendre soin de lui-même et de ses collègues en fonction des instructions reçues

## Sécurité au travail

L'employeur doit la santé et la sécurité de ses salariés. Il ne doit confier à l'apprenti que des tâches ou des travaux conformes aux plans de formation défini avec le CFA.

Le maître d'apprentissage doit être présent pour le jeune. Il est garant de la formation pratique de l'apprenti. L'apprenti ne doit être livré à lui-même (la fonction de maître d'apprentissage peut être partagée entre plusieurs salariés).

## Présence en centre et en entreprise :

**Toutes les absences doivent être justifiées** (arrêt de travail, passage du permis, convocation...)

[Contrat d'apprentissage | service-public.fr \(service-public.fr\)](https://service-public.fr)

## Durée hebdomadaire

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaines. Le temps de formation en CFA est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

L'apprenti de moins de 18 ans ne peut réaliser plus de 35 heures de travail par semaine. Un repos de 24 heures consécutives doit être octroyé à l'apprenti par semaine.

L'apprenti de plus de 18 ans peut effectuer des heures supplémentaires qui lui seront rémunérées selon la législation en vigueur.

## Aides gouvernementales à destination des bénéficiaires de moins de 30 ans :

<https://www.gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes>

## Aide premier équipement

Lors de votre première année au centre de formation, le CFA vous donne un kit EPI et un ordinateur vous sera prêté pour la durée de votre apprentissage.

## Aide au logement site service publique

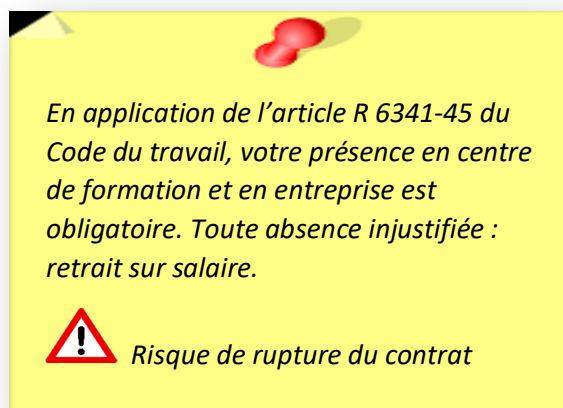
Des aides au logement spécifiques peuvent être débloquées selon votre éligibilité.

[https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche\\_aide-agri\\_mobili-jeune\\_nov2020.pdf](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_aide-agri_mobili-jeune_nov2020.pdf)

## Aide au financement du permis de conduire B

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire. L'aide au permis de conduire doit être demandée au centre de formation d'apprentis (CFA)

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/leader\\_9951/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_9951/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b)



## **C.F.A/C.F.P.P.A.**

Route de Novion  
CS 75112  
08305 Rethel Cedex

CFPPA/CFA : 03.24.39.60.00

<https://eplefpa-rethel.fr/>

[cfppa-rethel@cense08.fr](mailto:cfppa-rethel@cense08.fr)

[cfa@cense08.fr](mailto:cfa@cense08.fr)

E2C Charleville-Mézières	06.28.46.29.52
E2C Pointe des Ardennes	07.78.68.27.22
E2C Rethel	03.24.39.60.31
E2C SEDAN	03.24.39.60.33